

## Avenant n° 2024-1 À la convention d'objectifs 2022-2025

La présente convention est conclue entre :

**Le SIVOM du Secteur de Ligné**

3 place de la Perretterie  
44850 LIGNE  
Tél. : 02 51 12 20 04  
Représenté par La Présidente  
Madame Anne-Marie CORDIER

**Association Couffé Animation Rurale**

Maison de l'enfance C.A.R  
Rue de Bogel  
44 521 COUFFE  
Représentée par les co-présidentes,  
Mesdames Élodie JAHAN et Marie  
BRANDICOURT

VU la convention d'objectifs 2022-2025 signée par les deux parties en juin 2022 et notamment l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM »

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2024 fixant le montant des subventions pour l'année 2024

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2022-2025 comme suit :

### Article 5

Modification de l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM » :

Ainsi pour l'année 2024, le SIVOM a validé lors du comité syndical du 12 juin 2024, la subvention de 39 331 € détaillée comme suit :

**Une subvention de fonctionnement** d'un montant de 35 531 € :

Périscolaire : 4 531 €  
Pour l'ALSH : 12 000 €  
Jeunesse : 19 000 €

**Une subvention d'investissement** d'un montant de 3 800 € :

Cette subvention est attribuée pour les achats suivants : Renouvellement des lits et matelas enfants, Achat d'un comptoir d'accueil, achat d'une machine à laver et d'un sèche-linge  
Elle pourra faire l'objet d'un acompte de 50%, sur présentation des devis et le solde sera versé sur présentation des factures correspondantes dans la limite des montants de celles-ci.

A Ligné, le 17 juin 2024

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Pour le SIVOM du Secteur de Ligné**

**Pour l'association**

Mme Anne-Marie CORDIER  
Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

Mesdames Élodie JAHAN et  
Marie BRANDICOURT  
Co-présidentes de l'association CAR

  
SIVOM du Secteur de Ligné  
3 place de la Perretterie  
44850 LIGNE  
Tél : 02 51 12 20 04  
sivomligne@orange.fr